



Ville de Pont-à-Mousson

INSCRIPTION AUX ACCUEILS PÉRISCOLAIRES 2024 / 2025

Ville de PONT-À-MOUSSON

Ecole maternelle

Ecole élémentaire

Nom de l'école :

Classe :

Enfant à inscrire :

Nom : Prénom :

Sexe : Féminin Masculin

Né(e) le :/...../.....

Poids : Taille :

Médecin traitant : ☎ :

Bénéficie d'une AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) Non Oui (Joindre une copie)

Fait l'objet d'un P.A.I (Protocole d'Accueil Individualisé) Non Oui (Joindre une copie obligatoirement)

Allergies alimentaires : Non Oui

Allergies médicamenteuses : Non Oui.....

Allergies autres :

Traitement médical de longue durée : Non Oui.....

Menu tout aliment

Menu sans viande

Père :

Marié Célibataire Union libre Pacsé Divorcé Séparé Veuf

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

☒ Mail :

Profession : Employeur :

☎ Téléphone : ☎ Téléphone professionnel :

Mère :

Mariée Célibataire Union libre Pacsée Divorcée Séparée Veuve

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

☒ Mail :

Profession : Employeur :

☎ Téléphone : ☎ Téléphone professionnel :

Personnes de confiance à contacter en cas d'indisponibilité des parents ou pouvant venir chercher l'enfant (autres que les parents) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

 Téléphone : Lien de parenté :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

 Téléphone : Lien de parenté :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

 Téléphone : Lien de parenté :

Pièces justificatives obligatoires :

- Le livret de famille (pages des parents et de l'enfant)
- Attestation d'assurance scolaire et périscolaire
- Attestation CAF (Tarif basé sur le quotient familiale)
- Pièce d'identité du père
- Pièce identité de la mère
- Pages de vaccination du carnet de santé ou une attestation des vaccinations.
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois : facture d'électricité, de gaz, de téléphone (hors portable) ou attestation d'assurance habitation de la résidence principale...

Paiement et réception des factures :

Dès enregistrement de votre adhésion, vous recevrez par mail un numéro d'identifiant et un mot de passe qui vous permettront de vous connecter au site suivant :

https://periscolaire.ville-pont-a-mousson.fr/Portail_Coccinelle_soft

- Dispose déjà des codes
- Souhaite recevoir par internet, les codes d'accès pour le paiement en ligne des factures et la gestion du planning (restauration scolaire et périscolaire)
- Autorise le service scolaire et périscolaire à transmettre à l'adresse mail ci-dessous, les factures émises chaque mois de l'année scolaire.

Mail :

Restauration scolaire (*uniquement pour les enfants des écoles élémentaires*)

Les annulations doivent être réalisées **48h à l'avance** via la plateforme coccinelle ou par mail au service des Affaires Scolaires. Passé ce délai, le créneau sera facturé.

Pour information : Grille tarif restauration scolaire au 01/01/2023 (sous réserve d'actualisation)

QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIFS
Inférieur ou égal à 318	2,78 € Part repas : 1,96 € Part animation : 0,82 €
Supérieur à 318-inférieur ou égal à 588	3,29 € Part repas : 2,32 € Part animation 0,97 €
Supérieur à 588 – inférieur ou égal à 880	3,96 € Part repas : 2,80 € Part animation :1,16 €
Supérieur à 880 €	4,89 € Part repas : 3,46 € Part animation : 1,43 €
Elèves des communes extérieures à la Communauté de Communes du bassin de Pont-à-Mousson	5,35 € Part repas : 3,78 € Part animation : 1,57 €
Tarif ponctuel	5,35 € Part repas : 3,78 € Part animation : 1,57 €

- Participation régulière
- Participation occasionnelle

- Année complète** du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025 :
 - Lundi Mardi Jeudi Vendredi

- Cycle 1** : du 2 septembre 2024 au 18 octobre 2024
 - Lundi Mardi Jeudi Vendredi
- Cycle 2** : du 4 novembre 2024 au 20 décembre 2024
 - Lundi Mardi Jeudi Vendredi
- Cycle 3** : du 6 janvier 2025 au 7 février 2025
 - Lundi Mardi Jeudi Vendredi
- Cycle 4** : du 24 février 2025 au 4 avril 2025
 - Lundi Mardi Jeudi Vendredi
- Cycle 5** : du 21 avril 2025 au 4 juillet 2025
 - Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Périscolaire du soir (16h15 – 18h15) (uniquement pour les enfants des écoles élémentaires)

- Participation régulière
 Participation occasionnelle
- Année complète** du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025 :
 Lundi Mardi Jeudi Vendredi
- Cycle 1** : du 2 septembre 2024 au 18 octobre 2024
 Lundi Mardi Jeudi Vendredi
- Cycle 2** : du 4 novembre 2024 au 20 décembre 2024
 Lundi Mardi Jeudi Vendredi
- Cycle 3** : du 6 janvier 2025 au 7 février 2025
 Lundi Mardi Jeudi Vendredi
- Cycle 4** : du 24 février 2025 au 4 avril 2025
 Lundi Mardi Jeudi Vendredi
- Cycle 5** : du 21 avril 2025 au 4 juillet 2025
 Lundi Mardi Jeudi Vendredi


Périscolaire du matin (7h30 – 8h30) (uniquement pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires Procheville, Pierre Dohm et Pompidou) – sans réservation

- Participation régulière les lundis, mardis, jeudis, vendredis
 Participation occasionnelle

LES TARIFS ET LE REGLEMENT SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE

Pour le 1^{er} cycle, les dossiers d'inscription doivent être adressés au service scolaire et périscolaire de la mairie par voie postale, dépôt ou mail (affaires.scolaires@villepam.fr) **AU PLUS TARD LE VENDREDI 19 AVRIL 2024.**

Enfant

Nom : Prénom :
Sexe : Féminin Masculin
Né(e) le :/...../.....
Poids : Taille :
Médecin traitant :  :

Acceptation du règlement périscolaire et autorisations parentales :

- J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement des accueils périscolaires (**disponible sur le site de la ville**) et atteste en avoir donné connaissance à mon enfant.
- J'accepte sans condition l'ensemble des règles édictées dans le règlement.
- Je m'engage à être présent à la fermeture, soit 18h15 sous peine de payer une amende forfaitaire de 10€00 d'une part et de risquer l'exclusion définitive de mon enfant d'autre part.
- Autorise le Directeur de l'accueil périscolaire à me contacter en cas de problème de comportement ou autre de la part de mon enfant.

Signature des représentants légaux

Signature de l'enfant

- J'autorise les animateurs à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médicaux, hospitalisation, interventions médicales) rendues nécessaires par l'état de mon enfant.
 Oui Non
- Autorise, à l'occasion d'une parution dans la presse, création de visuel promotionnel du périscolaire à prendre en photo ou à filmer mon enfant.
 Oui Non

Je soussigné/e,responsable de l'enfant.....certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire.

Fait à **Le** :

Signature

Pour tous renseignements : ☎ 03-83-81-10-68 Ou ✉ : affaires.scolaires@villepam.fr

La gestion des inscriptions fait l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le droit de consultation et de rectification des informations recueillis s'exerce auprès du service des affaires scolaires de la ville de Pont-à-Mousson.

